



**Direction de la voirie
départementale**

Service domanialité et
acquisitions foncières
Tél. 03.23.24.62.76
Fax. 03.23.24.60.91

Affaire suivie par :

Cécile PITON
cpiton@aisne.fr

Laon, le

Le Président du Conseil départemental
à

Monsieur le Directeur départemental des
Territoires
Service Environnement
50 boulevard de Lyon
02011 LAON CEDEX

Réf : 2019/976/DS

Objet : Plan de prévention des risques liés aux chutes de blocs
Commune de MONT ST PERE

Par courrier reçu le 23/08/2019, vous m'avez adressé, pour avis, le projet cité en objet.

Je vous informe que par délibération du 12 novembre 2019, la Commission permanente du Conseil départemental s'est prononcée favorablement sur ce document, sous réserve de l'observation suivante :

L'examen du plan de zonage fait apparaître qu'une zone bleue (correspondant à un niveau de risque moyen) touche la RD 85 sur environ 200 ml, alors que d'après la notice explicative, l'affleurement rocheux identifié en front de la parcelle viticole cadastrée section ZC n°29 présente un niveau d'aléa faible d'une emprise circonscrite au bois en aval et dont la végétation limite la propagation. Les services de la voirie départementale n'ont, de surcroît, jamais eu connaissance de la survenance d'éboulis sur la RD 85 à cet endroit.

Il conviendrait, en conséquence, d'exclure l'emprise de la RD 85 de ce zonage.

Michel NORMAND
2019.11.20 10:21:14 +0100
Ref:20191119_104410_1-2-O
Signature numérique
Le Directeur Adjoint de la Voirie
Départementale

Michel NORMAND